



MAIRIE DE MONNIÈRES

4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES

Téléphone : 02.40.54.60.64

Courriel : accueil@mairie-monnières.com

ARRÊTÉ 2026-055

Délégation de fonction – Conseiller(e) délégué(e)

Le Maire de Monnières,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2026-03-20-001 du 20 mars 2026 procédant à l'élection du Maire ;

Vu la délibération n°2026-04-07-001 du 4 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la bonne administration, que Monsieur le Maire de Monnières donne délégation de fonction et/ou de signature aux adjoint(e)s et conseillers municipaux en fonction de leurs attributions ;

Considérant l'élection de Madame Laure PICARD - PHILIPPON en tant que conseillère municipale ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une délégation de fonction n'emportant pas délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire de Monnières à Madame Laure PICARD - PHILIPPON, Conseillère municipale, dans le domaine de compétences des associations en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe aux affaires sociales, du développement durable et des associations, Madame Charlène MENARD.

A ce titre et de manière non exhaustive, elle assumera notamment les fonctions suivantes :

- Suivi, coordination et gestion du lien ville-associations et des dossiers en lien avec ce domaine de compétence
- Relation avec les différents partenaires intervenant dans les champs de compétences des domaines cités

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et publié sur le site internet de la Commune de Monnières.

Article 3 : Le/La directeur/directrice Général(e) des Services de la ville, ou en cas de vacance du poste, les directeurs/directrices Général(e) Adjoint(e) des Services de la ville, est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Comptable de la collectivité et à Monsieur le Préfet.



MAIRIE DE MONNIÈRES
4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES
Téléphone : 02.40.54.60.64
Courriel : accueil@mairie-monnières.com

Fait à Monnières, le 12 mai 2026

Le Maire, Jacques DRONNEAU

A blue ink handwritten signature of Jacques Dronneau is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MONNIÈRES' at the top and 'LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, with a central emblem depicting a building and a figure.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.